

Séance du 29 novembre 2023

Délibération n° 2023/78

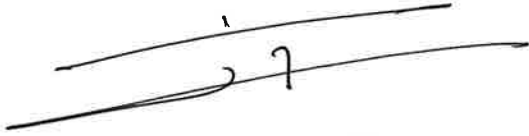
OBJET : Approbation de la convention d'action foncière avec la commune de Saint-Cyr-des-Gâts - Ilot centre-bourg

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Établissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- APPROUVE la convention d'action foncière entre la commune de Saint-Cyr-des-Gâts et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet d'habitat, ilot centre-bourg,
- MANDATE le Directeur Général pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de cette convention.

<p>Le Président du Conseil d'administration</p>  <p>Valentin JOSSE</p>	<p>Reçu en Préfecture</p> <p>Le</p> <p>Préfecture de la Vendée DCPAT</p> <p>04 DEC. 2023</p> <p>COURRIER ARRIVÉ LE</p>
---	--